

**RELEVÉ
DES
DECISIONS**

**COMMISSION PERMANENTE
DU 7 AVRIL 2008**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 AVRIL 2008 A CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 44 Conseillers régionaux, M. Brice HORTEFEUX, Mme Elizabeth MONTFORT et M. Jean PRORIOU étant absents et excusés.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ Schéma Régional de Développement Economique et Politiques Sectorielles : rapport n° 1

(page 1 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 83 000 € à l'Agence Régionale de Développement Économique à Clermont-Ferrand pour le financement de la première Convention d'Affaires dédiée à la gestion d'actifs aéronautiques "Aéroliance 2008" et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) à Aubière (63) pour participer financièrement à la réalisation de 20 pré-diagnosics.

M. Jacques-Bernard MAGNER ne participe pas au vote.

▪ Transfert de technologies : rapport n° 2

(page 4 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les projets de Mme Sigolène Morichau Beauchant, dans le cadre de la phase 1 Fonds Régional de l'Innovation et de M. Éric Pons, dans le cadre de la phase 2 du FRI.

▪ Bourse innovation : rapport n° 3

(page 5 du rapport)

- Projet Ut Designers

La Commission permanente décide d'attribuer une bourse innovation option 3, pour ce projet porté par M. Olivier Martin et M. Walid Djabour, pour un montant de 8 500 € et pour une durée de 8,5 mois.

- Projet : Développement de biomarqueurs moléculaires sentinelles en réponse à la pollution de l'air, du sol et de l'eau

La Commission permanente décide d'accorder une Bourse Innovation Thèse à l'Université Blaise Pascal pour ce projet porté par Melle Emeline Valton, pour un montant total de 39 375 € pour une durée de 3 ans (2008, 2009 et 2010) sous réserve du vote des crédits correspondants.

- Projet : Modélisation de voies métaboliques et de leurs régulations transcriptionnelles

La Commission permanente décide d'attribuer à l'INRA de Clermont-Ferrand-Theix une Bourse Innovation Thèse pour ce projet, pour un montant total de 39 375 € pour une durée de 3 ans (2008, 2009 et 2010) sous réserve du vote des crédits correspondants.

- Projet : Création de marques de vélos basée sur un procédé innovant d'assemblage par collage

La Commission permanente décide d'attribuer une Bourse Innovation Option 2, pour ce projet porté par M. Jean Thomas Beaugier, pour un montant de 14 844 €.

- Projet : Les essences culinaires

La Commission permanente décide d'attribuer une Bourse Innovation Option 1, pour ce projet porté par Mme Sigolène Morichau Beauchant, pour un montant de 7 500 €.

- Projet ADOC : Développement d'un logiciel innovant de Fabrication Assistée par Ordinateur

La Commission permanente décide d'attribuer à l'Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA) une Bourse Innovation Thèse, pour ce projet, pour un montant total de 39 375 € pour une durée de 3 ans (2008, 2009 et 2010) sous réserve du vote des crédits correspondants.

- Projet : Web édition avec solutions interfacées pour la création et la production à la demande de supports papiers et numériques

La Commission permanente décide d'attribuer une Bourse Innovation Option 2, pour ce projet porté par M. Lionel Duperray, pour un montant de 15 000 € pour une durée de 12 mois.

- Projet : EDS conseil, bureau d'études et de conseil en sciences sociales

La Commission permanente décide d'attribuer une bourse innovation option 3, pour ce projet porté par Melle Emmanuelle Neuville, pour un montant de 7 344 € pour une durée de 12 mois, et Mme Claire Rastoul-Migne, pour un montant de 5 153 € pour une durée de 12 mois.

- **Fonds régional pour l'emploi : rapport n° 4**

(page 18 du rapport)

Compte tenu de l'importance de ce dossier pour le maintien de l'entreprise BERTOISE DE CAOUTCHOUC dans le bassin d'emploi de Dompierre-sur-Besbre et de Lapalisse, la Commission permanente décide d'accorder une subvention de 48 000 € à la société BERTOISE DE CAOUTCHOUC au titre de l'aide régionale aux entreprises en difficultés.

Vote contre de M. Yves GUEYDON et du Groupe Communiste et Républicain.

- **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 5**

(page 21 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides régionales aux fonds propres suivantes :

- 60 000 € à la SAS JF INDUSTRIES ELECTRIQUES à Brioude (43), soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- 30 000 € à la SAS CHRONOPHAGE GAMES au Puy-en-Velay (43), soit 15 000 € en avance remboursable et 15 000 € en subvention

- 30 000 € à la SARL FORRET-VEOSUN à Celles-sur-Durolle (63), soit 15 000 € en avance remboursable et 15 000 € en subvention
- 60 000 € à la SAS TEKNIPAN à Issoire (63), soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- 60 000 € à la SAS FINANCIERE BCM à Issoire (63), soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention.

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification de conditions de versement du solde d'une convention en ce qui concerne l'opération de la SAS CHAMBON-GAUTHIER à Clermont-Ferrand, ainsi que la demande de prorogation de délai de réalisation de programme en ce qui concerne l'opération de la SAS @PT-CN.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : bourses créateur repreneur d'entreprises : rapport n° 6**
(page 34 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide régionale en faveur des porteurs de projets suivants :

- 5 000 € à M. Stéphane COTTREZ à Vichy (03)
- 2 500 € à Mme Yamina ATTAR à Clermont-Ferrand
- 5 000 € à M. Hicham LOUZA à Clermont-Ferrand
- 5 000 € à M. Frédéric FERLAY à Saint-Julien-du-Pinet (43)
- 2 500 € à M. Jean-Philippe MERCIER à Gerzat (63)
- 5 000 € à M. Alain BIDET à Chamalières (63).

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire : aides aux structures et aux acteurs de l'insertion par l'activité économique - Aides aux formes alternatives et au développement économique classique : soutien aux structures et aux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire : rapport n° 7**
(page 41 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (A.D.I.S.) à Cébazat (63) les subventions suivantes :

- 9 120 € pour financer l'acquisition d'une imprimante professionnelle à jet d'encre et d'une machine d'emballage
- 1 320 € pour financer la réalisation d'un audit de l'atelier "imprimerie Offset routage".

▪ **Bourse aux projets "service à la personne" : rapport n° 8**
(page 44 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de changement de dénomination de l'association Bibliothèque Les Pierres Folles, qui devient "l'association LES MEDIATHEQUES DU HAUT-LIVRADOIS" à Fournols (63).

▪ **Prime régionale à l'emploi : rapport n° 9**
(page 45 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de prolongation de délai pour l'opération de la SAS ETS ROGER BERGHEAUD.

▪ **Avances remboursables à l'artisanat : rapport n° 10**

(page 46 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de report d'échéances de remboursement pour l'opération de la boulangerie pâtisserie LEVY.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Aide aux structures à vocation régionale : rapport n° 11**

(page 47 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention jointe au rapport, liant le Conseil régional d'Auvergne et l'Agence de Développement des Activités de Pleine Nature Auvergne et Massif Central
- d'attribuer une subvention de 140 000 € pour la mise en place des actions confiées à cette structure par le Conseil régional d'Auvergne pour l'exercice 2008, dont 15 000 € qui devront être affectés à la mise en œuvre du programme rando-accueil
- d'accepter, en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, que les actions correspondantes aient débuté avant la présente décision.

▪ **Manifestations touristiques : rapport n° 12**

(page 53 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 000 € au COMITE DE JUMELAGE D'AMBERT pour financer les 20^{ème} et 5^{ème} anniversaires de la ville avec Annweiler (Allemagne) et Gorgonzola (Italie) qui se dérouleront le 10 mai 2008 à Ambert
- 600 € à l'OFFICE DE TOURISME DU PAYS GENTIANE, pour financer la Fête de la Montagne qui s'est déroulée du 9 au 10 février 2008 au pied du Puy Mary
- 3 000 € au COMITE DES FETES DE THIEZAC, pour financer l'édition 2008 de la manifestation One, Two, Tripoux ! qui se déroulera du 17 au 18 mai 2008 à Thiézac
- 3 000 € au COMITE DES FETES DE LA ROQUEBROU, pour financer la 5^{ème} édition de la Mangoune qui s'est déroulée le 24 février 2008 à La Roquebrou.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines manifestations se soient déroulées avant la présente décision.

▪ **Études d'aménagement touristique : rapport n° 13**

(page 60 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 24 000 € au COMITE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'AUVERGNE, pour financer un plan d'actions régional sur la thématique du cyclotourisme.

▪ **Grands sites - grands projets : rapport n° 14**

(page 62 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 117 800 € à la communauté de communes LES CHEIRES, pour financer les opérations inscrites à la dernière tranche du programme d'aménagement du Lac d'Aydat, réparties dans le tableau joint au rapport et d'accepter que ces opérations aient débuté avant la présente décision

- d'attribuer une subvention de 375 000 € à la communauté de communes LES CHEIRES, pour financer la création d'un foyer "Pleine Nature et Bien-Être sur le site de Pessade.

▪ **Fonds régional d'intervention touristique : rapport n° 15**

(page 66 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'agréer l'ensemble du programme "Aide à la Mise en Tourisme des Villages Auvergnats" présenté par la commune d'Artonne,
- de se prononcer sur le principe d'une participation financière régionale globale de 375 000 € à la réalisation de ce programme
- d'attribuer une subvention de 185 709 € à la commune d'Artonne pour participer au financement des opérations inscrites à la 1^{ère} tranche du programme.

▪ **Tourisme durable : rapport n° 16**

(page 70 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € à M. CAZENAVE, pour participer à la réalisation d'un diagnostic énergétique de son établissement Le Jarrouset situé à Virargues
 - 3 000 € à la SARL CŒUR ET DETENTE pour participer à la réalisation d'un diagnostic énergétique du Château d'Ygrande à Ygrande
 - 3 000 € à la SA ANEMOTEL pour participer à la réalisation d'un diagnostic énergétique de son établissement situé à Riom
 - 3 000 € à la SARL LE PARC DES FEES, pour participer à la réalisation d'un diagnostic énergétique de son établissement situé à La Bourboule
 - 3 000 € à la SARL LES RIVES DE L'ARZON pour participer à la réalisation d'un diagnostic énergétique de son établissement situé à Vorey-sur-Arzon
- et d'accepter que les opérations mentionnées dans ce rapport aient connu un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Dérogation : rapport n° 17**

(page 75 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger à l'article 8 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne et de proroger jusqu'au 31 décembre 2008 la validité de l'arrêté du 19 janvier 2004 attribuant une subvention de 32 700 € à la communauté de communes du Sancy pour financer une opération de mise en scène du patrimoine légendaire et historique du Massif du Sancy.

▪ **Hôtels et restaurants : rapport n° 18**

(page 76 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à M. JEAN-LUC BLANCHON, une subvention pour travaux de 15 900 € et une avance remboursable de 15 900 € pour participer à la création d'une Auberge de Pays d'Auvergne à Charensat (63).

▪ **Hôtellerie de plein air : rapport n° 19**

(page 78 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 9 000 € à la commune de COURNON D'AUVERGNE (63), pour la création d'équipements de loisirs et une subvention de 16 000 € pour la création de quatre Habitations Légères de Loisirs au camping municipal, et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Meublés de tourisme : rapport n° 20**
(page 81 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'adopter la programme présentée dans le rapport, qui conduit à l'attribution de 77 309 € de subventions, contribuant ainsi à la création de 7 gîtes ruraux privés, de 11 chambres et tables d'hôtes et de 5 appartements meublés
- d'accepter que l'opération concernant le dossier de MME ET M. MICHEL COMPTOUR à Saint-Gervazy ait débuté avant la présente décision.

▪ **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale : rapport n° 21**
(page 88 du rapport)

▪ Les expertises- projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- à la SARL GROUPE CŒUR ET DETENTE, une subvention de 2 000 € pour la mission d'expertise architecturale concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Château d'Ygrande" à Ygrande (03)
- à M. PASCAL MONTAZ, une subvention de 1 000 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'un parc résidentiel de loisirs "Roulottes de Campagne" à Saint-Martin-Valmeroux (15)
- à M. JOHN GOMM, une subvention de 1 000 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'Hôtel du Nord à Lacapelle-Barrès (15)
- à la SARL LAGRANDEVOUTE, une subvention de 2 000 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de rénovation de l'Hostellerie du Château à Lavoûte-sur-Loire (43)
- à la SARL L2AB, une subvention de 2 000 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet d'extension de l'hôtel-restaurant "Les Deux Abbesses" à Saint-Arcons d'Allier (43)
- à la SARL GROIRE HPA, une subvention de 1 900 € pour l'expertise-projet et l'expertise architecturale et paysagère concernant le projet de rénovation du camping "Le Repos du Baladin" à Murol (63)
- à la SARL MADRISSA, une subvention de 1 900 € pour l'expertise-projet et l'expertise architecturale et paysagère concernant le projet de rénovation du camping de Serrette au Chambon-sur-Lac (63)
- à MME NATHALIE SALLES et M. PHILIPPE TOURREIX, une subvention de 1 900 € pour l'expertise-projet et l'expertise architecturale concernant le projet de création d'un gîte équestre à Cisternes-la-Forêt (63).

▪ Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL MARION LASHERMES, une subvention de 1 136 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'établissement "Chalet et Auberge du Lac du Bouchet" à Cayres (43)
- à la SAS AXE HOTEL CLERMONT, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Ace Hôtel Clermont à Clermont-Ferrand
- à la SAS SH ISSOIRE, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Ace Hôtel Issoire à Issoire (63)
- à la SAS SH RIOM, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Ace Hôtel Riom à Riom (63).

AGRICULTURE ET FORÊT

▪ **Contrat d'installation agricole : rapport n° 22**

(page 103 du rapport)

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer des subventions pour un montant global de 35 406 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et d'accepter que les installations puissent avoir débuté antérieurement à la présente décision.

- Accès au foncier : fonds de stockage des terres par achat

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 14 522 € à la SAFER Auvergne pour les dossiers mentionnés dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager les crédits correspondants auprès de la SAFER Auvergne et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

- Accès au foncier : fonds de stockage des terres par location

La Commission permanente décide de retenir les demandes de subvention présentées dans le rapport pour un montant de 4 189 € et de considérer que le stockage des terres peut avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- Modification de bénéficiaire

La Commission permanente décide d'accepter la modification de bénéficiaire de la subvention attribuée le 24 septembre 2007 à la Foire Internationale de Clermont Cournon, en attribuant la subvention à la FRSEA D'AUVERGNE.

▪ **Contrat régional d'installation agricole : rapport n° 23**

(page 106 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes présentées dans le rapport pour un montant global de 119 750 €
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à compter de la date de l'accusé de réception du dossier complet émis par le guichet unique
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement des subventions attribuées prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ("guichets uniques") et non au Conseil régional d'Auvergne.

▪ **Développement de l'emploi salarié : rapport n° 24**

(page 108 du rapport)

La Commission permanente décide, au titre de l'aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs, d'attribuer les subventions suivantes :

- pour le motif congés :
 - 180 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03)
 - 2 340 € au Groupement d'Employeurs pour l'Aide au Remplacement des Agriculteurs du Cantal à Aurillac (15)
 - 720 € au Groupement d'Employeurs Départemental de Remplacement Agricole de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43)
 - 1 740 € à Agri-Remplacement à Aubière (63)
- pour le motif formation : 60 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03).

La Commission permanente décide :

- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des groupements d'employeurs à vocation remplacement départementaux, ceux-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne, qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les congés et les formations puissent avoir eu lieu avant la date de la présente décision.

▪ **Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : rapport n° 25**

(page 112 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans les tableaux figurant dans le rapport pour un montant global de 394 033 €
- d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement des subventions attribuées prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ("guichets uniques") et non au Conseil régional d'Auvergne
- de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente Commission Permanente pour les dossiers signalés par un astérisque dans les tableaux figurant dans le rapport
- d'accepter qu'une attestation d'engagement sous SOQ soit transmise au Conseil régional avec la demande de versement de subvention pour les constructions de poulaillers label.

▪ **Charte porcine : rapport n° 26**

(page 119 du rapport)

- Aides au logement des animaux

La Commission permanente décide d'attribuer les aides au logement des animaux suivantes :

- 15 435 € à M. ROMARY COURTOIS à Aubigny (03) pour la création d'un atelier d'engraissement
- 16 598 € à L'EARL FERME DE GAYERE à Nizerolles (03) pour la création d'un atelier d'engraissement

▪ **Aide aux projets des CUMA : rapport n° 27**

(page 122 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 184 622 € aux différentes CUMA dont la liste est jointe au rapport.

▪ **Développement de l'agriculture biologique : rapport n° 28**

(page 128 du rapport)

- Investissements liés au démarrage de la production biologique

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 9 150 € aux bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter que le délai maximum de trois ans pour l'envoi des justificatifs nécessaires au paiement des subventions attribuées prévu dans le règlement financier et comptable de la Région Auvergne puisse être calculé entre la date de l'accord de subvention et la date de réception de ces justificatifs dans les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ("guichets uniques") et non au Conseil régional d'Auvergne.

- Restauration collective biologique

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 146,40 € au lycée agricole des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne au titre de l'action "Aide aux repas biologiques dans les lycées"
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu antérieurement à la présente décision
- de procéder au versement de la subvention au vu de l'imprimé de demande de subvention "Aide à la restauration collective biologique dans les lycées" et des factures acquittées.

▪ **Manifestations en faveur des produits de qualité : rapport n° 29**

(page 130 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 15 250 € au GIE Charolais France pour l'organisation du village charolais au Salon International de l'Agriculture à Paris du 23 février au 2 mars 2008
 - 35 000 € à l'APRAMAC pour l'organisation du Sommet de l'Élevage à la Grande Halle d'Auvergne à Cournon d'Auvergne du 2 au 4 octobre 2008
 - 15 000 € à l'UPRA AUBRAC pour l'organisation du concours national Aubrac au Sommet de l'Élevage à Cournon d'Auvergne du 2 au 4 octobre 2008
- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne
- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu être réalisées avant la présente décision.

▪ **Gestion durable de l'eau en agriculture : rapport n° 30**

(page 135 du rapport)

La Commission permanente décide de valider les modalités du dispositif "Soutien aux retenues collectives de substitution à vocation agricole" du programme gestion durable de l'eau en agriculture décrit dans le rapport.

Abstention de M. Yves GUEYDON et du Groupe UPA.

▪ **Modernisation des entreprises de seconde transformation du bois : rapport n° 31**

(page 139 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 150 000 € à la SARL UTB à Arlanc (63) pour l'acquisition de matériels de production en vue de la création d'une unité de Bois Massifs Reconstitués

- 72 000 € à la SAS FILAIRE pour l'acquisition de matériels destinés à l'aboutage de carrelats contrecollés pour la menuiserie
- 60 160 € à la SARL CHARPENTERIE DES DOMES pour l'acquisition de matériel de fabrication de charpentes et de panneaux à ossature bois
- de déroger aux modalités du programme en acceptant de financer la SARL UTB dont le code APE 201A ne figure pas dans les codes éligibles à ce programme et la SAS FILAIRE, référencée sous le même code APE et dont l'investissement est inférieur à 20% du chiffre d'affaire total de l'entreprise
- d'accepter que les investissements (commandes) aient pu débiter avant la date de la présente décision en raison des délais de livraison très longs.

EDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- **Fonctionnement des lycées publics et des E.R.E.A. - dotations complémentaires : rapport n° 32**
(page 145 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les dotations complémentaires de fonctionnement suivantes :

- 3 000 € au lycée *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand
- 5 000 € au lycée *Simone Weil* au Puy-en-Velay.

- **Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les établissements publics : rapport n° 33**
(page 146 du rapport)

La Commission permanente décide d'abonder la dotation pour travaux urgents en faveur des établissements suivants, soit un total de 49 322 € :

- 26 500 € au lycée général et hôtelier à Chamalières
- 22 822 € au lycée professionnel *Desaix* à Saint-Éloy-les-Mines.

- **Acquisition de terrain : rapport n° 34**
(page 147 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter :

- d'acquérir les parcelles AK 79, 80, 81, 82 et 83 situées sur la commune de Durdat-Larequille, pour les besoins du lycée agricole Montluçon-Larequille *Christophe Thivrier* à Durdat-Larequille
- d'acquérir les parcelles YH 6 (la Tourette), YI 8 (le Chassagnoux ouest), YI 16 et 19 (le Grand Pré), YK 16 (Artière Sud) situées sur la commune de Pont-du-Château, pour les besoins du lycée agricole *Louis Pasteur* à Lempdes
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les promesses d'achat, les actes de vente et tous documents relatifs à ces acquisitions,

- **Vente de terrain : rapport n° 35**
(page 148 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'engager, auprès du Préfet de la Région Auvergne, conformément à la procédure prévue aux articles 20 et 21 de la loi du 7 janvier 1983, complétée par la loi du 22 juillet 1983, la procédure de désaffectation de la parcelle BM 121 sur la commune de Saint-Flour, pour une superficie de 5 176 m², propriété de la Région Auvergne et mise à la disposition du lycée agricole *Louis Mallet*
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer tous documents relatifs à la désaffectation

- de vendre, sous réserve de la décision de désaffectation, ce terrain à la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, au prix fixé par le service des domaines soit 1,50 €/ m²
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer tous documents relatifs à cette vente.

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 36**

(page 149 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter, pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe au rapport, un montant global de 542 000 €
- d'attribuer un montant total de subventions de 126 400 € pour les opérations définies en annexe au rapport.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées : rapport n° 97**

(page 1 des rapports complémentaires)

Pour la rénovation d'un bâtiment d'internat et de travaux d'aménagements divers au lycée *Charles et Adrien Dupuy* au Puy-en-Velay, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lot 1- Démolition, attribué à l'entreprise SARL EGTB à Saint-Paulien pour 14 506 € HT
- lot 2- Étanchéité, attribué à l'entreprise ETAPE ETANCHEÏTE à Polignac pour 15 880 € HT
- lot 6 - Menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise GAUTHIER SA à Cussac/Loire pour 18 856,52 € HT
- lot 7 - Plâtrerie - peinture - faux plafonds, attribué à l'entreprise SA PERETTI à Brives Charensac pour 314 197,45 € HT
- lot 8 - Carrelage - faïence, attribué à l'entreprise FRANCK CHAMBON au Puy-en-Velay pour 9 793,76 € HT
- lot 9 - Sols collés, attribué à l'entreprise SOLET PLUS à Cussac/Loire pour 130 776,80 € HT
- lot 10 - Courants forts, attribué à l'entreprise INEO Rhône Auvergne pour 131 679,53 € HT
- lot 11 - Courants faibles, attribué à l'entreprise CEGELEC Centre Est à Brives Charensac pour 30 148,55 € HT
- lot 13 - Chauffage - ventilation, attribué à l'entreprise PERRUSSEL pour 82 476,20 € HT.

Pour la mise en conformité et la modernisation des ascenseurs au lycée *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - Ascenseurs, attribué à l'entreprise ASTREM pour 175 125,60 € HT
- lot 2 - Plâtrerie-peinture, attribué à l'entreprise PEGEON pour 19 770 € HT.

Pour la réfection du service demi-pension au lycée *Val de Dore* à Thiers, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n°12 - Équipements de cuisine, attribué à l'entreprise BONNET GRANDE CUISINE à Clermont-Ferrand.

Pour la réfection des internats, de la lingerie, de la cuisine et demi-pension et des façades au lycée *Mme de Stäel* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n° 13 - Installations frigorifiques attribué à la société GC2M à Montluçon.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *Madame de Staël* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux attribué à l'entreprise DUMAS-GIRY à Montluçon.

Pour la rénovation du lycée agricole de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux, concernant le lot n° 20 - Voirie - Réseaux - Divers, attribué à la SAE CHEVALIER à Brioude.

Pour le déplacement d'un bâtiment préfabriqué (site du Chariol) au lycée agricole de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux attribué à l'entreprise E.R.C.E.I., à Jargeaux (45).

Pour des travaux de mise en sécurité au lycée *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 5 au marché de travaux, concernant le lot n° 5 - Électricité - Sécurité incendie, attribué à l'entreprise SAEC, à Riom.

Pour la mise en sécurité électrique et l'aménagement pour la section BTS "Force de vente" au lycée *Murat* à Issoire, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 2 au marché de travaux, concernant le lot n° 4 - Menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise SECOMETAL à Lempdes
- l'avenant n° 2 au marché de travaux, concernant le lot n° 12 - Électricité - Courants forts et faibles, attribué à l'entreprise ALTEAD SIMONDET à Issoire.

Pour la rénovation du lycée *Louis Pasteur* à Marmilhat-Lempdes, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux, attribué à l'entreprise GFC à Clermont-Ferrand.

Pour la restructuration du lycée *Paul Constans* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le mandataire de la Région, la société ICADE G3A, à signer :

- l'avenant n° 1 au marché de travaux, concernant le lot n° 08 - Serrurerie, attribué à l'entreprise MICHELIN à Désertines
- l'avenant n° 2 au marché de travaux, concernant le lot n° 16 - Plomberie-sanitaire, attribué au groupement PIZON/CAU (PIZON mandataire) à Montluçon
- l'avenant n° 2 au marché de travaux, concernant le lot n° 23 - Paillasses - Sorbonnes, attribué à l'entreprise MOBILIER CONCEPTION AGENCEMENT (M.C.A.) à Brantome.

Pour les travaux de mise en sécurité à l'EREA *de Lattre de Tassigny* à Opme, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au Bureau d'études AUVERFLUID à Châteaugay.

Pour la restructuration du lycée Amboise Brugière à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet SEXTANT ARCHITECTURE, à Clermont-Ferrand.

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 98**

(page 15 des rapports complémentaires)

Pour l'aménagement de la laverie du lycée de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché pour les lots suivants :

- lot 1 - Équipement de la laverie, attribué à la société FROID EQUIPEMENT SERVICE, pour un montant de 83 367,50 € HT

- lot 2 - Maçonnerie - finitions, attribué à la société TIXIER, pour un montant de 14 812 € HT.

Pour l'acquisition d'une ligne de production multiposte de matière recyclable pour le lycée *Desaix* à Saint-Éloy-les-Mines, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché attribué à la société ASTRIANE pour un montant de 233 000 € HT.

▪ **Avenant n° 2 au marché relatif aux agents des lycées : rapport n° 99**

(page 17 des rapports complémentaires)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 pour un montant de 4 066,40 €, avec le cabinet KPMG, titulaire du marché n° 7DEESR04 relatif à l'audit des agents des lycées portant le montant de celui-ci à 102 557 €.

▪ **Programme annuel de travaux dans les lycées : Aménagement de locaux au lycée Val de Dore à Thiers - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : rapport complémentaire**

Pour l'aménagement des locaux du lycée *Val de Dore* à Thiers, la Commission permanente décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est le cabinet d'architectes CARLES - HEBRAS - MAITRIAS à Clermont-Ferrand et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec cette équipe le marché correspondant d'un montant de 158 600 € HT et ses éventuels avenants.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ **Formation des emplois-tremplins : rapport n° 37**

(page 153 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les aides suivantes :

- 451 € au Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire à Moulins (03) pour les formations d'adaptation "Animateur gymmémoire " et "Sensibilisation à l'animation de la petite enfance et des adolescents" de son éducateur sportif et chargé de communication
- 360 € au Cercle de la Voile de Montluçon à Prémilhat (03) pour la formation qualifiante "Attestation Qualificative Sport Adapté" (AQSA) de son chef de base
- 5 844 € aux Francas de la Haute-Loire au Puy-en-Velay (43) pour la formation qualifiante BPJEPS "Loisirs tous publics" de sa directrice
- 770 € à l'association d'ASA à Brioude (43) pour les formations d'adaptation "Formation à la médiation" et "Relation à l'autre en situation de tension" de ses animatrices boutiques d'initiatives
- 1 121 € à l'association Éducation Pêche Environnement à Fournols (63) pour la formation qualifiante BPJEPS "Pêche de loisirs" de son responsable
- 360 € à Lempdes BMX Auvergne à Mezel (63) pour les formations qualifiantes "Attestation Qualificative Sport Adapté" (AQSA) et "Certificat de Qualification Handisport" (CQH) de son agent de développement sportif
- 2 156 € (dont 1 710 € en 2008 et 446 € en 2009) à O'VERT 4 à La Tour-d'Auvergne (63) pour les formations d'adaptation et qualifiante "Brevet de pilote parapente" et "Accompagnateur en moyenne montagne" de son animateur sportif
- 554 € au Mouvement International de Taï Chi Chuan à Clermont-Ferrand (63) pour les formations d'adaptation "Martialité et Taï Chi Chuan", "Martialité : perfectionnement et pédagogie" et "P.I.E.D" (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique) de son coordonnateur.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la présente décision et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Lutte contre l'exclusion : rapport n° 38**

(page 160 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'apporter, en 2008, une aide de 115 000 € à l'association GEIST 21 en faveur de l'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap mental et en recherche d'emploi
- d'accorder le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré aux personnes accompagnées (couverture sociale et risque d'accident du travail)
- d'accepter que l'accompagnement ait pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'association GEIST 21 la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

▪ **Fonds d'intervention régional : rapport n° 39**

(page 162 du rapport)

La Commission permanente décide, pour l'année 2008 :

- de verser la somme de 104 304,68 € pour la mise en œuvre des formations de professionnalisation des acteurs du tourisme en Auvergne aux organismes de formation suivants :
 - FC Développement à Clermont-Ferrand
 - Métaform Langues à Clermont-Ferrand
 - l'Institut des Langues de Spécialité à Clermont-Ferrand
 - CENFOP à Clermont-Ferrand
 - Claude-Hélène PASCO Consultant à Hardricourt (78)
 - Next Média à Clermont-Ferrand
 - Jean-Pierre SANTY Consultant à Saint-Bonnet-le-Froid
 - Développement Plus à Yssingaux
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie Formation Auvergne à Aulnat
 - Cottillé Développement à Nantes (44)
 - OFAC à Saint-Julien (31)
 - Faire Savoir à Villeneuve-d'Asq (59)
- de prévoir de financer, dans ce cadre, 70 % du coût pédagogique de la formation pour les personnes en activité et 100 % du coût pédagogique de la formation pour les personnes sans emploi
- d'accorder aux personnes sans emploi le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré (couverture sociale et risque accident du travail)
- d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants avec les organismes de formation pré-cités.

▪ **Accueil, information, orientation : rapport n° 40**

(page 165 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec l'État, les missions locales et les PAIO pour la mise en œuvre des financements accordés aux structures d'accueil, sous réserve du vote du budget annuel
- d'annexer la convention relative au financement de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes signée entre la Région Auvergne et chaque mission locale ou PAIO aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, signées entre l'État, la Région Auvergne et les structures d'accueil.

▪ **Aide au fonctionnement de l'apprentissage - COM apprentissage 2008 : rapport n° 41**

(page 166 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'arrêter la programmation des actions au titre du COM Apprentissage 2008 dont la liste figure dans le rapport, pour un montant total de crédits FNDMA de 3 705 500 €
- de répartir, pour l'année 2008, des crédits FNDMA, pour un montant total de 1 891 585 €, soit :
 - 1 828 385 € aux partenaires chargés de la mise en œuvre des actions, selon les tableaux joints au rapport
 - 33 200 € à deux partenaires pour des actions prévues en 2007, soit :
 - 15 000 € pour l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Auvergne (IUFM)
 - 18 200 € pour la Croix Rouge Française (IRFSSA)
 - 30 000 € à la Région Auvergne pour des opérations de communication en 2008
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions avec les partenaires chargés de la mise en œuvre des actions définies et pour procéder aux paiements de toutes les actions relevant du COM Apprentissage pour l'année 2008.

SERVICES COMMUNS

▪ **Observatoire régional emploi-formation d'Auvergne : rapport n° 42**

(page 171 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention complémentaire de 30 000 € au CARIF-OREF Auvergne, dédiée au fonctionnement et au programme d'études de l'Observatoire régional emploi-formation d'Auvergne, montant ainsi le financement total de la Région à 160 000 €, soit l'équivalent de son engagement contractualisé avec l'État au titre du CPER 2007-2013.

▪ **Information sur la formation : rapport n° 43**

(page 173 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 8 000 € à la communauté de communes du PAYS D'ARLANC, pour l'organisation en mai 2008 du Salon du bois en Pays d'Aranc.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

▪ **Recherche et innovation technologique - Equipement des laboratoires : rapport n° 44**

(page 175 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter :

- au titre de l'axe "Qualité des aliments" des années 2005 et 2006, de déroger à l'article 4 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne et de modifier les listes des équipements mentionnés dans le rapport
- au titre de l'axe "T3A" de l'année 2007, d'accepter de modifier la liste des équipements mentionnés dans le rapport.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

Contrats régionaux de développement durable du territoire : rapport n° 45

(page 179 du rapport)

- Affectations de crédits

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la communauté de communes Nord Limagne (63) une subvention de 579 157 € au titre du FRADDDT-EPCI pour financer les honoraires et travaux pour la création de la Maison des services publics à Aigueperse
- d'attribuer à l'Agence Entreprendre au Pays d'Aurillac (15) une subvention de 7 000 € au titre du FRADDDT-PAYS pour financer le poste d'animateur du Pôle Central du réseau d'accueil économique du Pays d'Aurillac ; de verser 50 % de la subvention attribuée à la date de la présente décision
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Montsalvy (15) une subvention de 97 080 € au titre du FRADDDT-EPCI pour financer le pôle commercial à Cassaniouze
- d'attribuer à la Commune de La Chaise Dieu (43) une subvention de 3 000 € au titre du FRADDDT-EPCI de la communauté de communes du Plateau de La Chaise Dieu pour financer les travaux d'aménagement intérieur de la gare de La Chaise Dieu
- d'attribuer à la communauté de communes du Langeadois (43) une subvention de 10 000 € au titre du FRADDDT-EPCI pour financer la création d'un espace V.T.T labellisé F.F.C (opérations "topo-guide" exclues)
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays d'Arlanc (63) une subvention de 24 000 € au titre du FRADDDT-EPCI pour financer la création de 2 logements locatifs situés dans le bourg à Chaumont-le-Bourg.

La Commission permanente décide d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision.

Revitalisation du patrimoine rural : rapport n° 46

(page 186 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 36 000 € à la commune du VIGEAN (15), pour financer l'aménagement d'une salle de danse dans un ancien bâtiment agricole et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision.

Présentation d'un projet accepté en Comité de programmation Massif Central pour cofinancement par la Région Auvergne au titre de la Convention interrégionale du Massif Central 2007-2013 : rapport n° 47

(page 188 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de valider le choix du projet présenté au titre de la Convention interrégionale du Massif Central 2007/2013 pour un financement au travers du programme "Politique interrégionale du Massif Central"
- d'accepter un commencement anticipé du projet pour RELIER, au 1^{er} janvier 2008
- de verser une subvention de 20 000 € à RELIER pour le projet "Habitat rural en Massif Central".

- **Etude sur l'évaluation des organismes et réseaux du Massif Central portée par la Région Limousin : rapport n° 48**
(page 193 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de désigner le Président du Conseil régional comme représentant de la Région Auvergne au Comité de pilotage ad hoc
- de verser la somme de 27 036,99 € à la Région Limousin, au titre de la participation de la Région Auvergne, au financement de l'étude sur l'évaluation des organismes et réseaux du Massif Central, selon les modalités présentées dans la convention prévue à cet effet
- d'accorder un commencement anticipé à l'opération à compter du 1^{er} mars 2008.

- **Adhésion de la Région Auvergne à la Mission ECOTER : rapport n° 49**
(page 205 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser l'adhésion de la Région Auvergne à la Mission ECOTER. Le montant pour l'année 2008 s'élève à 6 382 € et est susceptible d'évolutions mineures pour les années à venir.

- **Programme Auverdata - Réseau régional Auverdata.net version 2 - avenants au marché 04.2120 : rapport n° 50**
(page 208 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les avenants suivants relatifs au réseau régional Auverdata.net version 2 :

- l'avenant n° 3 au lot n°1 du marché 04-2120 pour un montant de 49 053,29 € HT avec France Telecom
- l'avenant n° 5 au lot n°2 du marché 04-2120 pour un montant de 27 287,94 € HT avec France Telecom
- l'avenant n° 3 au lot n°3 du marché 04-2120 pour un montant de 23 128,06 € HT avec France Telecom
- l'avenant n° 4 au lot n°4 du marché 04-2120 pour un montant de 122 358,12 € HT avec Neuf Cegetel
- l'avenant n° 1 au lot n°5 du marché 04-2120 pour un montant de 6 715,58 € HT avec France Telecom
- l'avenant n° 2 au lot n°6 du marché 04-2120 pour un montant de 8 548,77 € HT avec France Telecom
- l'avenant n° 2 au lot n°7 du marché 04-2120 pour un montant de 8 548,77 € HT avec France Telecom
- l'avenant n° 9 au lot n°8 du marché 04-2120 pour un montant de 9 812,00 € HT avec Spie Communications.

Abstention du Groupe UPA.

- **Avenant n° 2 au marché 6DGS0003 : création d'un site Internet / extranet dédié aux Points Visio Public : rapport n° 51**
(page 210 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 du marché 6DGS0003 "création d'un site internet/extranet dédié aux Points Visio Public", pour un montant de 7 774 € TTC et de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 1^{er} mai 2008.

POLITIQUE REGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

▪ **Politique de la ville et requalification urbaine : rapport n° 52**

(page 213 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 225 000 € à la ville de THIERS pour financer l'embellissement et la sécurisation des voiries situées à proximité de la place Antonin Chastel et d'accepter le démarrage anticipé des travaux
- d'accepter le démarrage anticipé des travaux de restructuration de la rue Louise Michel réalisés par la ville de CLERMONT-FERRAND.

▪ **Habitat des territoires ruraux - public : rapport n° 53**

(page 216 du rapport)

Au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs ", la Commission permanente décide d'accepter le démarrage anticipé de l'opération de la commune de SAINT-REMY-DE-BLOT (63).

▪ **Amélioration et création de logements sociaux : rapport n° 54**

(page 217 du rapport)

Au titre de l'action "Amélioration du patrimoine H.L.M.", la Commission permanente décide d'accepter la prolongation de validité des arrêtés attributifs de subventions des opérations, décrites dans le rapport, de l'OPAC DE LA HAUTE-LOIRE.

Au titre de l'action "Création de logements sociaux", la Commission permanente décide d'accepter la prolongation des arrêtés attributifs de subventions des opérations, décrites dans le rapport, de l'OPAC DE LA HAUTE-LOIRE.

▪ **Création d'habitat en milieu rural : rapport n° 55**

(page 219 du rapport)

Au titre de l'action "Logement social en milieu rural", la Commission permanente décide d'accepter la prolongation de la validité de l'arrêté attributif de subvention concernant l'opération décrite dans le rapport, de l'OPAC DE LA HAUTE-LOIRE.

Au titre de l'action "Logement public rural", la Commission permanente décide d'affecter un montant global de 58 160 €, réparti entre les bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé des opérations des communes de FLEURIEL (03), de NOYANT D'ALLIER (03) et de VIELPRAT (43).

Au titre de l'action "Installations de nouveaux entrepreneurs ruraux", la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 9 000 € à la commune de TEISSIERES-LES-BOULIES (15).

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ENERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ENERGIES

▪ **Agenda 21 - Interventions développement durable : rapport n° 56**

(page 225 du rapport)

La Commission permanente décide de verser une cotisation de 20 000 € à l'association PLATE-FORME DE RESSOURCES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MASSIF CENTRAL au titre de l'année 2008.

▪ **Politique de l'énergie - Plan bois énergie : rapport n° 57**

(page 226 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 167 503 € destinées à financer les opérations décrites dans le rapport, soit 13 281 € à des maîtres d'ouvrage privés et 154 222 € à des collectivités.

▪ **Politique de l'énergie - Plan Soleil : rapport n° 58**

(page 232 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 29 766 € destinées à financer les opérations décrites dans le rapport, soit 19 596 € à des maîtres d'ouvrage privés et 10 170 € à des collectivités.

▪ **Politique de l'énergie - Aide aux études : rapport n° 59**

(page 236 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes, pour la réalisation d'études de schéma éolien :

- 1 932 € à la communauté de communes du BASSIN DE GANNAT
- 3 305 € à la communauté de communes du PAYS DE CAYRES-PRADELLES.

▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivières et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE : rapport n° 60**

(page 238 du rapport)

- Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé (ex Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot)

La Commission permanente décide de verser au Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé une subvention de 13 000 € pour soutenir le coût salarial de l'animation du SAGE et le bulletin de communication en 2008. La demande de versement de cette subvention devra être adressée à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2008.

- Contrat de rivière de la Vallée de la Veyre

La Commission permanente décide d'attribuer au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre les subventions suivantes :

- 2 200 € pour soutenir la réalisation de la campagne 2008 de suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Veyre et du lac d'Aydat, les dépenses réalisées antérieurement à la présente décision étant retenues

- 2 000 € pour soutenir l'étude hydrobiologique et écologique du cours d'eau de l'Auzon, de ses affluents, de ses abords et de ses milieux associés dans la partie médiane du bassin versant
- 7 500 € pour soutenir l'animation 2008 du contrat de rivière de la Vallée de la Veyre
- 4 800 € pour soutenir l'animation agricole 2008 du contrat de rivière de la Vallée de la Veyre
- 500 € pour soutenir la parution du bulletin d'information "Le veyre d'eau".

Les demandes de versement des subventions en matière d'animation et de communication devront être adressées à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2008.

▪ **Sensibilisation à l'environnement et au développement durable - Sensibilisation et éducation : rapport n° 61**

(page 244 du rapport)

- Partenariat avec la Fédération Régionale pour la Nature et l'Environnement (FRANE), convention triennale d'objectifs 2006/2008

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement l'avenant annuel n° 3 (2008) de la convention d'objectifs triennale 2006/2008
- de verser une subvention forfaitaire de 30 000 € à la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement pour financer les actions 2008 de cet avenant n° 3, selon les termes de la convention d'objectifs triennale.

Les crédits correspondants devront être sollicités par le bénéficiaire avant l'échéance du 31 décembre 2008.

- Partenariat avec le Collectif régional d'éducation à l'environnement Auvergne - convention triennale d'objectifs 2006/2008

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Association de Gestion du Collectif Régional d'Éducation à l'Environnement Auvergne l'avenant annuel n° 3 (2008) de la convention d'objectifs triennale 2006/2008
- de verser une subvention forfaitaire de 30 000 € à l'Association de Gestion du Collectif Régional d'Éducation à l'Environnement Auvergne dans le cadre de l'avenant n° 3 (2008) destinée à financer son programme d'actions pour l'année 2008, selon les termes de la convention d'objectifs triennale.

Les crédits correspondants devront être sollicités par le bénéficiaire avant l'échéance du 31 décembre 2008.

▪ **Dérogations au règlement financier et comptable : rapport n° 62**

(page 256 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger au règlement financier et comptable de la Région Auvergne et d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour le commencement des travaux des opérations mentionnées dans le rapport ainsi que pour la réalisation des travaux de la mise en valeur de la Réserve Naturelle du Val d'Allier par l'Office Nationale des Forêts Délégation de l'Allier.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

▪ **Routes départementales - Programme 2008 du Cantal : rapport n° 63**

(page 259 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 383 000 € au DEPARTEMENT DU CANTAL, en faveur des opérations du programme 2008 mentionnées dans le rapport et d'accepter que les opérations aient été engagées avant la présente décision.

Vote contre du Groupe Vert.

▪ **Produits tarifaires SNCF - Forfait Open Tour Auvergne : rapport n°64**

(page 261 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver la mise en œuvre du dispositif tarifaire consistant en un forfait libre circulation d'un mois ou d'une semaine (entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2008) à destination des jeunes de 15 à 25 ans, gratuit pour les jeunes auvergnats ayant 18 ans dans l'année et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer toute convention ou avenant nécessaire à cette mise en œuvre.

▪ **Matériel roulant ferroviaire - Rénovation de rames : rapport n°65**

(page 262 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver l'opération de transfert et de rénovation de trois rames réversibles régionales (RRR) et son financement par la Région Auvergne pour un coût estimé à 1 590 000 € et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la SNCF le protocole, la convention et leurs éventuels avenants relatifs à cette opération.

▪ **Fonctionnement des transports collectifs de voyageurs Covoiture 63 : rapport n°66**

(page 264 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association COVOITURE63 pour participer à la promotion et à l'optimisation du service de covoiturage, pour l'année 2008, dernière année de l'intervention régionale.

▪ **Liaisons aériennes : Aurillac / Paris et Le Puy en Velay / Paris : rapport n°67**

(page 265 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le principe d'une participation de la Région Auvergne au déficit d'exploitation de la ligne aérienne Aurillac/Paris, à hauteur de 200 000 € par an, et de ligne aérienne Le Puy-en-Velay/ Paris à hauteur de 10 000 € par an et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions et leurs éventuels avenants relatifs à cette participation.

Vote contre de M. Yves GUEYDON.

Abstention du Groupe Vert sur la partie du rapport concernant la ligne Le Puy/Paris.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

CULTURE

▪ **Équipement mobilier des bibliothèques : rapport n° 68**

(page 267 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 792 € à la communauté de communes de LA VALLEE DU JAURON pour l'acquisition de matériel destiné à la mise en réseau informatique des bibliothèques de Vertaizon, Beaugard l'Evêque, Bouzel et Vassel et d'accepter que les acquisitions aient été effectuées avant la présente décision

- d'attribuer une subvention de 1 613 € à la commune de VASSEL, pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque municipale et d'accepter que l'acquisition de ce mobilier ait eu lieu avant la présente décision.

▪ **Projets culturels de territoire : rapport n° 69**

(page 269 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à la communauté de communes SUMENE-ARTENSE, pour le financement du poste d'agent de développement culturel, correspondant à la 1^{ère} année de l'aide régionale et d'autoriser que l'opération ait démarré avant la présente décision.

▪ **Manifestations culturelles : rapport n° 70**

(page 270 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer un montant global de subventions de 153 000 € aux bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter que certaines de ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion : rapport n° 71**

(page 272 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'allouer un montant global de subventions de 557 000 € aux structures mentionnées dans le rapport et d'autoriser que certaines de ces opérations aient débuté avant la présente décision
- d'allouer une subvention de 1 500 € au PETIT THEATRE DAKOTE, pour l'organisation de sa nouvelle édition de la Tournée des fermes d'à côté
- d'allouer une subvention de 15 000 € à l'ASSOCIATION DU THEATRE AMATEUR EN AUVERGNE (AMATHEA), pour le financement de ses actions de formation, ainsi que pour l'organisation des Rencontres régionales du théâtre amateur.

▪ **Livre et lecture : création et diffusion : rapport n° 72**

(page 278 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à RIOM COMMUNAUTE, à l'occasion des 150 ans de la bibliothèque de RIOM, pour l'organisation de l'édition 2008 des 3R, dont l'édition d'un catalogue du fonds de reliures contemporaines de la bibliothèque de Riom
- d'allouer un montant global de subventions de 18 980 € aux maisons d'éditions mentionnées dans le rapport, pour financer la publication de divers ouvrages.

▪ **Éducation artistique : rapport n° 73**

(page 281 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à la FEDERATION AUVERGNE DE LA CONFEDERATION FRANÇAISE DES BATTERIES ET FANFARES (63) pour le financement de ses activités de formation pour l'année 2008
- 5 000 € à l'association PREMUDANSE HIP-HOP (63), pour la réalisation de ses actions de formation et de diffusion
- 4 000 € à l'association CINE EN HERBE (03), dont 2 000 € pour ses actions d'éducation artistique et l'organisation 2008 de son festival et 2 000 € pour la réalisation de son DVD "20 ans / 20 films" à l'occasion du vingtième anniversaire du festival
- 2 500 € au COMITE DES PARCS ET JARDINS D'AUVERGNE (63), pour le financement de ses activités de formation
- 2 500 € à l'association FORUM DANSE 43, dont 2 000 € pour ses activités d'éducation artistique et 500 € pour l'organisation du 20^{ème} Forum

- 5 000 € à l'association SOSTENUTO (63), pour lui permettre de poursuivre des actions de valorisation des jeunes musiciens issus du Conservatoire National de Clermont-Ferrand
- 37 000 € à la FEDERATION DES SOCIETES MUSICALES DE LA REGION AUVERGNE (FMA) (43), pour le financement de son programme de formation régionale.

- **Associations culturelles à vocation régionale : rapport n° 74**

(page 286 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 110 000 € à l'AGENCE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN AUVERGNE (AMTA), pour le financement de ses activités 2008.

- **Archéologie : rapport n° 75**

(page 288 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 14 500 € aux associations mentionnées dans le rapport et d'accepter que certaines de ces opérations aient démarré avant la présente décision.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

- **Culture scientifique, éducation et prévention : rapport n° 76**

(page 289 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 800 € à l'ASSOCIATION ETUDIANTE DE LUTTE CONTRE LE SIDA, pour l'organisation de trois soirées de sensibilisation/prévention/information à Clermont-Ferrand, les 20, 21 et 22 mars 2008 et d'accepter que cette opération ait eu lieu avant la présente décision.

- **Emplois-tremplins : rapport n° 77**

(page 290 du rapport)

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec les associations et les bénéficiaires présentés dans le rapport, les conventions relatives à la création d'emplois-tremplins.

- **Aide à la préparation du BAFA/BAFD : rapport n° 78**

(page 303 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder un montant global de subventions de 11 732,28 € aux diplômés BAFA/BAFD cités dans le rapport.

- **Vie associative : rapport n° 79**

(page 308 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 800 € au COMITE D'ORGANISATION DES OLYMPIADES DES PERSONNES AGEES DU PUY-DE-DOME (COOPA 63), pour l'organisation de l'édition 2008 des Olympiades des maisons de retraite du Puy-de-Dôme.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

▪ **Équipements sportifs : rapport n° 80**

(page 309 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention 72 300 € à la commune d'AURILLAC pour participer au financement de l'extension du centre de tennis couvert de Canteloube à Aurillac et de valider un démarrage anticipé des travaux.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau : rapport n° 81**

(page 311 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 600 € au Tennis Club et Centre de Tennis du Chambon-sur-Lignon pour l'organisation du 14^{ème} Tournoi International de Tennis des 15/16 ans et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision

- 20 500 € à l'Agence de Développement des Activités de Pleine Nature Auvergne, soit 8 000 € pour "Transmassif" du 13 au 19 avril 2008, 10 000 € pour "Mouv'ergnat" le 28 mai 2008 et 2 500 € pour "Les Mystères d'Auvergne", chasses au trésor en Auvergne, le 26 octobre 2008 dans le Puy-de-Dôme

- 3 000 € à la section Savate Boxe française du Stade Clermontois pour l'organisation d'une demi-finale des Championnats de France Élite de Savate Boxe française, le 26 avril 2008

- 2 000 € au Comité d'Organisation Cycliste de la Vallée de l'Ance pour l'organisation du 14^{ème} Triptyque de la Vallée de l'Ance, les 27 et 28 avril 2008

- 800 € à l'association Ilets Sports Montluçon Football pour l'organisation du 1^{er} Tournoi National de Football Féminin, le 1er mai 2008

- 2 500 € à l'association Jogging 43 pour l'organisation de la 26^{ème} édition des 15 km du Puy, le 1er mai 2008

- 3 000 € au service départemental de l'Allier de l'UNSS pour l'organisation des Championnats de France UNSS de Hand-ball Excellence Cadet, filles et garçons, du 5 au 7 mai 2008

- 3 000 € au service départemental du Puy-de-Dôme de l'UNSS pour l'organisation des Championnats de France UNSS de Basket-ball Junior / Senior, filles et garçons, du 7 au 10 mai 2008

- 800 € au Club Ball-Trap Montluçon Quinssaines pour l'organisation du Championnat de France FSGT 2008 de Fosse Universelle, du 9 au 11 mai 2008

- 1 500 € au service régional de l'UNSS pour l'organisation des Inter Académies de Danse, les 13 et 14 mai 2008

- 3 000 € au service départemental de Haute-Loire de l'UNSS pour l'organisation des Championnats de France UNSS de Hand-ball par équipes d'établissements, du 13 au 16 mai 2008

- 3 000 € au service départemental du Cantal de l'UNSS pour l'organisation des Championnats de France UNSS de Hand-ball Cadet, du 13 au 16 mai 2008

- 800 € à l'association A.L. Danse Gerzat pour l'organisation du Grand Prix de France de Rock Acrobatique, le 17 mai 2008

- 800 € au Stade Clermontois section Escrime pour l'organisation d'une épreuve du Circuit National de Fleuret Masculin Senior, le 18 mai 2008

- 800 € au Moto Club Yssingelais pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Championnat de France de Moto-cross MX2, les 19 et 20 mai 2008

- 2 300 € à l'A.S. Maréchat Riom Basket pour l'organisation du 13^{ème} Tournoi International Cadets de Basket-ball, du 23 au 25 mai 2008

- 1 000 € au Comité Départemental EPMM de l'Allier pour l'organisation des Championnats de France et Critériums de Speed-ball, les 24 et 25 mai 2008

- 2 400 € à la Ligue d'Auvergne de Sport Adapté, soit :

- 800 € pour les rencontres régionales du sport adapté intégré, les 28 et 29 mai 2008

- 800 € pour la journée Sport Handicap Auvergne, le 11 octobre 2008

- 800 € pour le tournoi inter régional Sport Adapté de Tennis de Table

- 1 000 € à l'association Les Cyclotouristes Montferrandais pour l'organisation du Tour du Sancy - Sommet du Puy de Dôme, le samedi 31 mai 2008
- 800 € à l'association Entente Blavozy / Saint Germain pour l'organisation du 7^{ème} Tournoi National des P'tites Têtes de Football, les 31 mai et 1er juin 2008
- 700 € au Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Allier pour l'organisation de la manifestation "Tous à vélo en Pays de Tronçais", le 1^{er} juin 2008
- 800 € au Judo Club Ytracois pour l'organisation d'un Tournoi Inter régional de Judo Sport Adapté, les 7 et 8 juin 2008
- 1 000 € à l'association Le Grand Parcours pour l'organisation de la 13^{ème} édition du Grand Parcours, le 14 juin 2008
- 5 000 € au Lempdes BMX Auvergne pour l'organisation du Championnat de France Inter région sud-est de BMX, les 14 et 15 juin 2008
- 1 000 € au Comité Départemental de Tennis de l'Allier pour l'organisation de la 6^{ème} édition de la Semaine du Tennis au Féminin du 21 au 29 juin 2008
- 2 500 € à Brioude Action pour l'organisation de la 12^{ème} édition des Olympides d'Auvergne, les 28 et 29 juin 2008
- 10 000 € à l'association Avenir Cycliste de Cusset pour l'organisation des Championnats de France Cyclistes de l'Avenir, du 28 au 31 août 2008
- 4 000 € à la Ligue d'Auvergne d'Avion, soit 2 000 € pour les Championnats de France Cadets/Juniors, Masculins/Féminins, du 4 au 6 juillet 2008 et 2 000 € pour les Internationaux de France Masters de Vichy, du 12 au 14 septembre 2008
- 3 000 € à l'association Tourisme Compétition Organisation pour l'organisation des Championnats de France pros d'Endurance Équestre, les 19 et 20 juillet 2008
- 5 000 € à l'association Les Archers Riomois pour l'organisation de la Semaine des Championnats de France de tir à l'arc en discipline olympique, du 25 au 30 juillet 2008
- 10 000 € à l'association Les Montgolfières du Val d'Allier pour l'organisation du Championnat de France de Montgolfières, du 5 au 10 août 2008
- 1 000 € à l'association Moulins Cheval pour l'organisation du 2^{ème} Concours National de Dressage, du 8 au 10 août 2008
- 3 000 € au Stade Clermontois Tennis Club pour l'organisation du 12^{ème} Tournoi International Junior de Tennis, du 17 au 24 août 2008
- 1 000 € au Comité Départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme pour l'organisation des Finales Nationales UFOLEP de Trial 4x4 et Buggy, les 13 et 14 septembre 2008
- 2 000 € au Stade Clermontois section Archerie pour l'organisation des Championnats de France par équipes de clubs de tir en campagne, du 19 au 21 septembre 2008
- 800 € à l'association Escapade du Haut Allier pour l'organisation de la 2^{ème} édition de l'Escapade du Haut-Allier, le 20 septembre 2008
- 500 € à la Ligue d'Auvergne d'Études et Sports Sous-Marins, pour l'organisation de la 4^{ème} Ronde des Combrailles, le 5 octobre 2008
- 800 € à l'Union Judo 63 Val d'Artière, pour l'organisation du 10^{ème} Open des Volcans, Tournoi Inter régional Minimes de Judo, le 26 octobre 2008
- 4 000 € au Clermont Judo pour l'organisation de la 15^{ème} édition du Tournoi National de Clermont de Judo à Clermont Ferrand, fin octobre 2008
- 2 000 € à l'association Montgolfière en Velay pour l'organisation du 26^{ème} Rassemblement International de Montgolfières, du 7 au 9 novembre 2008.

COOPERATION DECENTRALISEE

▪ Coopération avec Madagascar : rapport n° 82

(page 327 du rapport)

- Mise en œuvre des actions prioritaires 2008-2009

La Commission permanente décide :

- de se prononcer favorablement sur le montage proposé pour la conduite de la coopération décentralisée avec la Région Vakinankaratra, à savoir le conventionnement entre la Région Auvergne et une structure associative assurant le portage administratif et financier des financements sur place et la constitution d'une cellule technique assurant la mise en œuvre du programme, la coordination des actions et des partenaires et son suivi
- de réserver un crédit de 110 000 € pour le fonctionnement de cette organisation pour l'année 2008.

- Tourisme villageois : programmes de formations de base pour les professionnels du tourisme des sites pilotes

La Commission permanente décide :

- de donner son accord au financement de la formation à la langue française des acteurs de l'accueil touristique sur les sites pilotes du Schéma directeur du tourisme durable et du thermalisme de Vakinankaratra et d'attribuer une subvention de 2 090 € à l'ALLIANCE FRANCO-MALGACHE D'ANTSIRABE
- d'attribuer une subvention de 19 078 € à CITE (CENTRE D'INFORMATIONS TECHNIQUES ET ECONOMIQUES) pour l'organisation des formations de base en ce qui concerne le tourisme villageois et les artisans du Vakinankaratra.

- Projet de partenariat éducatif entre le lycée Antoine Brun de Lapalisse et l'Université Saint-Joseph d'Antsirabe (ASJA)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 15 000 € au lycée Antoine Brun de Lapalisse pour poursuivre son projet de partenariat avec l'Université Saint-Joseph d'Antsirabe.

- Volontaire du Progrès

La Commission permanente décide de réserver pour l'ensemble des dépenses mentionnées dans le rapport, une dotation annuelle de 5 000 € qui sera versée à M. MATHIEU BARBARY, recruté au poste de Volontaire du Progrès à Antsirabe.

▪ Jeunes, solidarité internationale : rapport n° 83

(page 336 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 4 300 € à répartir entre les projets présentés dans le rapport et d'accepter que le stage en Mongolie de deux étudiantes de l'IFSSA de Moulins ait eu lieu avant la présente décision.

COOPERATION INTERREGIONALE

▪ **Mobidéveloppement : rapport n° 84**

(page 343 du rapport)

La Commission permanente décide d'inscrire un crédit de 10 000 € pour participer au budget du projet EUROGUIDANCE mis en œuvre par le CARIF OREF AUVERGNE pour l'année 2008 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec le CARIF OREF AUVERGNE une convention fixant les modalités de participation à ce réseau en faveur de la mobilité des jeunes.

▪ **FUToURIM : rapport n° 85**

(page 345 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes aux deux organismes partenaires du programme FUToURISM ci-après :

- 32 720,22 € à la Fondation WIRTH ARTNA (Malte)

- 53 500,51 € à l'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE MOY (Irlande)

ainsi que la somme de 22 329,50 € au COMITE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'Auvergne correspondant à sa contribution au projet FUToURISM.

GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS

▪ **Subvention globale FEDER Objectif 2 2000-2006 : rapport n° 86**

(page 347 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément à la décision de la consultation écrite du 11 mars 2008 des membres du Comité de programmation Objectif 2 2000-2006 FEDER :

- d'attribuer et de procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FEDER

- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les avenants avec les maîtres d'ouvrage concernés.

▪ **Subvention globale FEDER Objectif 2 2000-2006 : réaffectations d'engagements ou reliquats d'engagements : rapport n° 87**

(page 355 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission Permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations figurant à l'annexe jointe au rapport.

▪ **Subvention globale FEDER Objectif Compétitivité et emploi : rapport n° 88**

(page 363 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément aux décisions du Comité de programmation pluri-fonds du 14 mars 2008, d'attribuer et de procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FEDER et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions avec les maîtres d'ouvrage concernés.

- **Subvention globale Fonds Social Européen FSE 2000-2006 : rapport n° 89**
(page 378 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément aux décisions du Comité de Programmation Fonds européens du 15 février 2008, d'attribuer et de procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FSE et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les avenants avec les différents bénéficiaires concernés.

- **Subvention globale Fonds Social Européen FSE 2007-2013 : rapport n° 90**
(page 383 du rapport)

La Commission permanente décide d'acter les opérations concernant les programmations des crédits FSE en 2007 et 2008.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES EQUIPEMENTS REGIONAUX

- **Mandats spéciaux : rapport n° 91**
(page 395 du rapport)

La Commission permanente décide de confier un mandat spécial, à titre de régularisation, à MME AGNES MOLLON, Conseillère régionale d'Auvergne.

- **Animation des actions de formation du personnel prévues au plan de formation - Recours ponctuels à des agents de la Région en qualité de "formateurs internes" sous la forme de vacation : rapport n° 92**
(page 396 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à recourir en tant que de besoin à des vacations pour les formations internes au Conseil régional, chargés d'animer des actions de formation du personnel prévues au plan de formation et de fixer la rémunération horaire à 40 € brut, en suivant l'évolution générale des traitements de la fonction publique.

- **Location de locaux pour les services de la Région : rapport n° 93**
(page 397 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de valider le programme consistant à réaliser des travaux d'adaptation des locaux sis au 2^{ème} étage de l'immeuble Atrium République, 7 rue Cataroux à Clermont-Ferrand en locaux à usage tertiaire
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le bail de location au vu de l'avis de la Direction des services fiscaux du Puy-de-Dôme, à procéder au règlement des frais d'agence et à engager toute démarche pour permettre l'adaptation de ces locaux à l'usage.

- **Location de locaux rue Barbançon : rapport n° 94**
(page 400 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (Ophis) le bail de location de locaux sis 3 rue Barbançon à Clermont-Ferrand pour l'aménagement des futurs locaux du FRAC et engager toute démarche pour permettre l'adaptation de ces locaux à l'usage.

- **Avenant au contrat d'assurance "bris de machine informatique" : rapport n° 95**
(page 402 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au contrat d'assurance "bris de machine informatique" prenant acte de la modification de la valeur assurée.

- **Avenant n° 4 au marché 05.743 interconnexion de sites : raccordement du site République : rapport n° 96**
(page 404 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 4 au lot n° 4 du marché 05.743 avec France Telecom, pour un montant de 5 270 € HT, relatif au raccordement du site République sur le réseau informatique de la Région.